

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

Date de la convocation : 02/06/2017

Présents :

Mmes DAVID, LETACHE, PADUA, POMMERET,
MM. AUZET, BA IDRIS, BEAUJOUAN, BOEY, MARTIAL,

Absente excusée : Mme COIFFIER,

Absent : M. YAMBEN

Représentés : Mme REGANHA par Mme POMMERET
M. BAUDIN par M. AUZET

Secrétaire de séance : Mme DAVID

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM
2. Approbation de la modification de droit commun n° 3 du PLU
3. Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
4. Annulation de titres de recettes
5. Convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, l'EPA, et la commune de Réau
6. Dénomination de la future voie de desserte du lotissement « les Epinettes »
7. Approbation des règlements intérieurs des services péri et post scolaires : Cantine, Garderie.
8. Tarifs des services péri et post scolaires : cantine, garderie, centre de Loisirs
9. Divers

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Mise en place des titres restaurant pour le personnel
- Décision budgétaire modificative n° 01/2017

Décisions du Conseil municipal

1 ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTIERRY AU SDESM

Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM.

2 APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 3 DU PLU

Le conseil municipal, à l'unanimité, a

Approuvé les modifications apportées au dossier d'enquête telle qu'exposées préalablement et rappelées ci-après ;

- Compléter les orientations d'aménagement et de programmation afin de mentionner la nécessité d'assurer la desserte piétonne et de transport en commun de la zone et mentionner également qu'une concertation préalable peut être réalisée en phase pré-opérationnelle et qu'une étude de trafic, si cette dernière devait être nécessaire, devra être réalisée en lien avec la ZAC du Parc de l'A5.

- La notice sera également complétée pour préciser l'absence d'accessibilité directe de la zone depuis l'ancienne voie de desserte de l'aire de services.
- **Approuvé** la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme sur la base du dossier tel que présenté (5 pièces dont la présente délibération, conformément au bordereau des pièces) ;
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153.20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- **Dit** que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'il a été publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Dit** que le dossier de PLU modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie de REAU aux jours et heures habituels d'ouverture.

3 APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Le conseil municipal a approuvé les statuts tels que présentés de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud par :

09 voixPOUR
 00 voixCONTRE
 02 voixABSENTTION

4 ANNULATION DE TITRES DE RECETTES

A l'unanimité le conseil municipal a accepté l'annulation de titres de recettes pour un montant de 155.31€ suite à l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcée par le tribunal à l'encontre d'un débiteur de la commune pour des frais de services péri et post scolaires.

5 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'EPFIF, L'EPA, ET LA COMMUNE DE REAU

A l'unanimité le conseil municipal a :

- **Approuvé** le projet de convention d'intervention foncière et ses annexes entre la commune de Réau, l'EPA Sénart et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ;
- **Dit** que toute modification ultérieure de cette convention devra faire l'objet d'un vote en conseil municipal ;
- **Autorisé** Monsieur le Maire à signer la Convention d'Intervention Foncière, annexée à la présente délibération, et tous les documents s'y rapportant.

6 DENOMINATION DE LA FUTURE VOIE DE DESSERTE DU LOTISSEMENT « LES EPINETTES »

A l'unanimité, le conseil municipal a

- **Décidé** d'adopter le nom de « rue des Acacias» comme dénomination de la voie desservant le lotissement des Epinettes à Réau
- **Dit** que qu'un panneau de rue sera installé à chaque extrémité de cette voie.
- **Chargé** Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste, de secours, ainsi qu'aux Réaltais et Réaltaises.

7 APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES PERI ET POST SCOLAIRES : CANTINE, GARDERIE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les règlements intérieurs des services péri et post scolaires pour l'année scolaire 2017-2018.

8 -TARIFS DES SERVICES PERI ET POST SCOLAIRES : CANTINE, GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS

Le conseil municipal, à l'unanimité a :

- Fixé les tarifs des services péri et post scolaire comme suit :

Service	Prestation	Tarif normal	Tarif dans le cadre d'un PAI (repas fourni par les parents)
Cantine	Repas enfant domicilié à Réau	3.30 €	1.65€
	Repas enfant extérieur à Réau	4.30 €	2.15 €
	Repas majoré	6.90 €	3.45 €
	Repas mercredi enfant de Réau	4.00 €	2.00 €
	Repas mercredi enfant extérieur à Réau	5.00 €	2.50 €
Garderie	Garderie du matin	1.80 €	
	Garderie du soir	2.00 €	
Centre de loisirs	Enfant domicilié à Réau	7.95 €	
	Enfant extérieur à Réau	11.95 €	

- **Fixé** le tarif du repas de portage à compter du 1^{er} septembre 2017, comme suit :
 - 4.73 € le repas, pour l'option midi uniquement (1 entrée, 1 plat complet, 1 fromage et 1 dessert)
 - 5,15 € pour l'option 1 midi et soir (1 potage et 1 laitage)
 - 5,78 € pour l'option 2 midi et soir (1 potage, 1 plat complet et 1 laitage)
- **Précisé** que ces tarifs seront susceptibles d'être revus à la hausse ou à la baisse en cours d'année scolaire en fonction des variations de tarifs appliquées par notre prestataire.

9 – MISE EN PLACE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Vu la décision lors de l'établissement du budget 2017, de mettre ne place des titres restaurant pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la ville à partir du 1^{er} janvier 2017, Vu la nécessité de prendre une délibération pour entériner les conditions d'octroi de ces titres,

Le conseil municipal, à l'unanimité a :

- Confirmé la mise en place du dispositif de titres restaurants tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Autorisé Monsieur le maire à signer une convention de service avec la société NATIXIS
- Inscris des crédits suffisants au budget annuel de la Ville aux articles comptables 6478, 6479, 6228.

10 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, voté la décision modificative budgétaire n°01/2017 telle que présentée.

11 DIVERS – INFORMATIONS

- Résultats du 1^{er} tour des élections législatives sur la circonscription et la commune
- Journées de l'Archéologie des 10 et 11 juin 2017 – visite sur le site de la ZAC A5 le 17 juin 2017
- Fête communale du 17 juin 217
- 11 juillet 2017 commission d'analyse des plis dans le cadre du marché pour l'extension du groupe scolaire
- Les prochains conseils municipaux :
 - Vendredi 30 juin 2017 organisé dans le cadre des élections sénatoriales du 24 septembre
 - Mardi 11 juillet 2017 à 19H30 : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée à 21H04.